YOUCEF YOUSFI À PROPOS DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Les Algériens devront payer plus

La réalité des prix du gaz et de l'électricité, ce n'est certainement pas pour demain. Le Premier ministre par intérim reconnaît que les tarifs actuels sont politiques mais qu'à terme, les citoyens devront participer à la facture énergétique. Selon Yousfi, cela se fera de manière progressive à mesure que le pouvoir d'achat s'améliore.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Pas de décision en faveur d'une augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz dans l'immédiat mais le Premier ministre par intérim n'exclut pas une telle décision à long terme liant cette éventualité avec l'amélioration du pouvoir d'achat des Algériens qui seront alors appelés à participer à la facture énergétique.

Un thème qui fâche, abordé par Yousfi après avoir été interpellé par le professeur Chitour qui appelait hier à la nécessité de rationaliser la consommation énergétique et d'aller vers une réalité des prix. Une intervention faite à l'occasion de la tenue de la 18e journée de l'énergie organisée par le Laboratoire de valorisation des énergies fossiles dépendant de l'Ecole nationale polytechnique. Elles ont été placées cette année sous le thème de la nécessaire transition énergétique.

Youcef Yousfi y a reconnu qu'à l'horizon 2030, l'Algérie sera toujours dépendante des hydrocarbures à hauteur de 70% et que seuls 30% des besoins seront couverts par les énergies renouvelables.

Des énergies qui coûtent cher selon le Premier ministre par intérim car, dit-il, il ne suffit pas d'avoir du soleil pour pouvoir l'exploiter. Ceux qui pensent que c'est gratuit se trompent, lance-t-il rappelant que le coût de revient de l'énergie solaire est six à sept fois plus élevé que les hydrocarbures.

Il évoquera par la suite le photovoltaïque qui reste onéreux également et l'éolien, un peu plus accessible à condition que les équipements soient fabriqués localement.

Photo : Samir Sid

Yousfi reconnaît qu'à l'horizon 2030 l'Algérie sera toujours dépendante des hydrocarbures.

En 2030, seuls 12 000 mégawatts d'énergies électrique seront produits à partir d'énergies renouvelables. Les besoins croissants du pays seront alors toujours dépendants des hydrocarbures qui, affirme le Premier ministre, sont pointés du doigt. Il faudra cependant leur trouver une alternative. Il a profité de la présence d'un parterre d'étudiants et d'hommes de sciences pour lancer un appel à l'innovation en matière de recherche de solutions pour assurer la transition énergétique. Un thème cher au professeur Chitour Chems Eddine, ingénieur à l'Ecole nationale polytechnique pour qui l'ère du pétrole bon marché est derrière nous. D'autres voies sont à explorer, dit-il, déplorant l'absence de stratégie énergétique globale. L'Algérie n'a pas encore de stratégie énergétique globale. Les effets d'annonce ne résistent pas à la dure réalité.

La manne pétrolière appartient aux jeunes générations qui seront là en 2030-2050 quand le pétrole et le gaz naturel ne seront plus là pour masquer nos errances et notre refus de mettre en place maintenant une stratégie énergétique pérenne avec au préalable un état des lieux de ce que nous avons réellement comme ressources.

Réponse du Premier ministre par intérim : c'est justement le rôle des laboratoires comme celui de valorisation des énergies fossiles de proposer des alternatives.

N. I.

PLUSIEURS AFFAIRES «ENCOMBRANTES» EN ATTENTE D'ÊTRE STATUÉES

La Cour suprême attend la présidentielle

Toutes les affaires pendantes devant la Cour suprême et qui devront connaître leur suite avant la fin du premier trimestre de l'année en cours ont été ajournées après le scrutin présidentiel du 17 avril prochain. C'est un avocat constitué dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest qui nous a fait part de cette information.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Très attendues par l'opinion publique, des affaires de justice ayant dominé la scène médiatique durant ces trois dernières années et actuellement, soit en instruction soit pendantes devant la Cour suprême ne connaîtront leurs épilogues qu'au lendemain des prochaines élections présidentielles. Elles ont pour nom Sonatrach 1 et 2, autoroute Est-Ouest, pour ne citer que les plus connues du grand public, et encore pendantes ou en cours d'instruction par la justice algérienne.

Quand on sait qu'elles sont venues s'ajouter à d'autres affaires ayant pour titres génériques BNA, BEA, BCIA, Union Bank, Concessions agricoles, Affaire Khalifa.

Un avocat constitué dans l'affaire qualifiée de «l'affaire du siècle», soit celle de l'autoroute, nous a confirmé sous le sceau quant au renvoi des délibérations de ses affaires après le scrutin présidentiel.

Toutefois, notre interlocuteur s'est interrogé pour le cas de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest «sur le refus de la chambre criminelle en charge de statuer sur cette affaire d'avancer une date d'autant que le délibéré de l'affaire avait été reporté à deux reprises».

Pour rappel, l'examen de l'affaire autoroute Est-Ouest par la Cour suprême a été reporté deux fois de suite, soit en fin novembre et le 19 décembre 2013.

Selon le pourvoi interjeté tant par la défense que par l'accusation, la Cour suprême devrait statuer sur la criminalisation ou non de l'affaire autoroute Est-Ouest. Les différentes parties concernées avaient contesté la décision de la Chambre d'accusation près la cour d'Alger.

Les affaires de Sonatrach, de l'autoroute Est-Ouest ou de Khalifa semblent obéir à une logique purement politique. Sans aucun doute, le pouvoir veut éviter de trancher sur ces affaires dans le but d'éviter qu'elles ne soient instrumentalisées par les différents candidats à la magistrature suprême.

Le meilleur exemple est illustré par l'affaire Khalifa dont le renvoi à une date ultérieure était prévu trois jours avant son ouverture. Aucune date n'a été avancée pour sa prochaine tenue.

Pourtant, il ne promettait pas davantage de révélations par rapport au premier procès qui s'est tenue en 2007.

Enfin, il reste à savoir si ces affaires déboucheront lors de leur jugement sur la vérité, autrement dit la justice fera toute la lumière sur des scandales qui n'ont jusque-là pas livrés tous les secrets.

A. B.

CHU DE BÉJAÏA

Première réimplantation d'un segment du membre thoracique

Première du genre, une réimplantation de segment d'un membre supérieur gauche a été réalisée par une équipe d'orthopédistes du Centre hospitalo-universitaire de Béjaïa dirigée par le Dr Benhammouche.

Cette intervention très délicate a rendu espoir à un jeune étudiant originaire d'Aokas, âgé de 21 ans et victime d'un accident causé par une machine industrielle.

Une mission difficilement accomplie, selon le Dr Benhamouche, car il s'agit d'un traumatisme avec un objet contondant qui a provoqué une lésion grave des tendons fléchisseurs et extenseurs, des deux os de l'avant bras et de l'artère ulnaire. «On a procédé à une ostéo-synthèse par plaque vissée avec reconstruction de l'os, suivie d'une réparation vasculaire et nerveuse (des extenseurs et des fléchisseurs) du poignet et des parties molles», explique le même médecin. La viabilité est constatée après 72 heures, précise notre interlocuteur, tandis que la viabilité nerveuse sera constatée après 3 à 6 mois. Une rééducation de 45 jours est recommandée.

A. K.

PROCÈS FAMILLE SADI CONTRE SMAÏL MIRA, *MON JOURNAL* ET *ECHOUROUK*

Smaïl Mira se renie

Après quatre reports de suite, ayant poussé la famille Sadi à alerter contre un parti-pris de la justice, le procès en diffamation intenté à Smaïl Mira pour ses déclarations dans les journaux* Mon Journal *et* Djaridati *ainsi qu'à* Echourouk TV *s'est ouvert, hier, au tribunal de Hussein-Dey.

Lors de ce procès, en deux épisodes, faisons-le remarquer, à la barre, la matinée, Smaïl Mira et les deux journaux *Mon Journal* et *Djaridati,* l'après-midi, Smaïl Mira et *Echourouk TV*, le principal accusé s'est renié.

En effet, interrogé par le juge et acculé par le collectif d'avocats de la famille Sadi, la partie plaignante, Smaïl Mira a reconnu à la barre que le document sur lequel il s'était appuyé pour soutenir que Sadi Amar, le père de l'ancien président du RCD, Saïd Sadi, était un harki, a été téléchargé sur Internet.

Il a reconnu aussi que c'était lui qui s'était chargé de le transmettre aux deux journaux cités à la barre.

Harcelé par les questions du juge, Smaïl Mira s'est souvent confondu dans ses réponses, jusqu'à se contredire et affirmer un moment qu'il n'a jamais dit ce dont il est accusé, avant de s'enfoncer en disant que le document lui a été remis par deux officiers dont l'un est décédé et l'autre porté disparu.

Par ailleurs, l'expertise du document en question par la famille plaignante a fait ressortir qu'il ne pouvait pas être établi en 1959 par la section administrative spécialisée (S.A.S), étant imprimé dans une police de caractère qui n'existait pas à l'époque. Truffé de fautes, il ne pouvait aussi être qu'un faux.

La famille Sadi demande des excuses.

Ce faux établi, Smaïl Mira s'est rendu donc, aux yeux de la loi, comme le feront remarquer les avocats de la famille plaignante, coupable de participation à la diffusion de fausses déclarations aux fins de diffamer.

Plaidant au procès, Saïd Sadi dira «qu'on peut se tromper une fois, mais on ne peut se prévaloir de mépris quand on fait la tournée des rédactions pour répéter la même diffamation».

Au procès, ont assisté près de 150 personnes, dont des anciens moudjahidine, venues du village des Aghribs pour dénoncer l'offense faite à l'un des leurs et témoigner de la participation de Sadi Amar à la Guerre de libération.

La famille Sadi a réclamé des excuses à publier dans la presse ainsi que des dommages qui seront versés au comité de village d'Aghrib.

Un comité de village qui lui a aussi, pour le même objet, intenté un procès aux accusés à Azazga.

S. A. I.

CAMPS DES RÉFUGIÉS SAHRAOUIS DE TINDOUF

Caravane humanitaire d'El Irchad Ouel Islah

L'association Irchad Ouel Islah a organisé au tout début du mois courant une caravane de solidarité à l'endroit des réfugiés sahraouis dans leurs camps à Tindouf, au sud du pays.

Cette mission humanitaire, à laquelle ont pris part pas moins de 26 personnes dont des membres dirigeants de l'association, des bienfaiteurs et des journalistes, a permis d'acheminer pas moins de 40 tonnes entre denrées alimentaires, affaires scolaires et effets vestimentaires.

Il a été aussi question de la dotation complète d'une école de 12 classes de tout le mobilier nécessaire.

Le président de l'association, Nacer-eddine Hezzam, hier, lors d'une conférence de presse, a soutenu que cette caravane de secours s'inscrit en droite ligne de l'une des résolutions de la toute dernière assemblée générale de l'organisation, la sixième de rang tenue en juin dernier et qui a consacré l'institution d'une instance exclusivement dédiée aux actions humanitaires et de secours.

Une initiative qui n'est pas la première puisque l'entité a eu à mener le mois dernier une action similaire en Somalie où elle a pris en charge l'édification d'une école de 1 600 élèves, tous paliers confondus et la prise en charge de 100 orphelins.

K. M.